

Maryam Monsef, ministre des Institutions démocratiques, a posé huit principes directeurs, mais la *Loi* les a ramenés à cinq principes qui semblent plus vagues : efficacité et légitimité, engagement, accessibilité et inclusion, intégrité, et représentation locale.

Voici les huit principes initiaux :

1. Les Canadiens doivent être assurés que le résultat du scrutin reflète de manière équitable la volonté qu'ils ont exprimée en tant qu'électeurs, et que la forte distorsion souvent associée au système de scrutin majoritaire uninominal à un tour soit corrigée.
- 2: Il faut restaurer la confiance des Canadiens dans leur capacité à influencer le processus politique et dans leur certitude que leur vote compte.
- 3: La réforme doit accroître la diversité au sein de la Chambre des communes et de l'appareil politique en général.
- 4: La réforme choisie ne doit pas rendre le système électoral plus complexe.
- 5: Le mode de scrutin doit être plus convivial et plus accessible.
- 6: Le système doit favoriser le maintien du lien vital entre les députés et leurs électeurs.
- 7: Le système doit être sécurisé et vérifiable.
- 8: Les Canadiens doivent être incités à chercher un terrain d'entente et de compromis.

Je propose le système suivant : que les élections aient lieu comme c'est le cas actuellement, sans changer le mode de scrutin\*\*\*, la représentation des circonscriptions ou leurs limites. Cela répond aux principes n° 4 et 7. Le candidat qui remporte la majorité des suffrages serait le député de la circonscription, ce qui répond au principe n° 6.

Toutefois, une fois les suffrages nationaux totalisés, le vote de chaque député serait pondéré comme suit : si on fixe de manière arbitraire à 1000 le total des votes dans la Chambre des communes, ces suffrages seraient répartis de manière proportionnelle entre les membres de chaque parti. Ainsi, les Libéraux, qui ont remporté 39,5 % des suffrages exprimés au cours des dernières élections fédérales, répartiraient 395 de leurs votes de manière égale parmi leurs 184 membres. Les Conservateurs, avec 31,9 % des suffrages exprimés, distribueraient 319 de leurs votes à leurs 99 membres, etc. Ainsi, chaque vote pour le Parti libéral aurait une pondération de 2,14 (395/184). Chaque vote pour les Conservateurs aurait une pondération de 3,22 (319/99), etc. Le vote du Parti Vert aurait une pondération de 34 (34/1). Le vote du député du Parti Vert équivaldrait à environ un dixième du vote du Parti conservateur, ce qui reflète la popularité relative des deux partis.

Ce système répondrait clairement aux principes n° 1 et 2. Le principe n° 3 (celui de la diversité) serait appliqué par les électeurs qui n'auraient plus besoin de voter « de manière stratégique »\*, car leur vote *ferait une différence* quel que soit le candidat choisi.

Le principe n° 5, celui de « convivialité et accessibilité », semble quelque peu déplacé, car il serait plus efficace de le traiter dans les bureaux de vote qu'avec un certain type de scrutin ou de décompte.

Le principe de sécurité et de vérification (principe n° 7) resterait appliqué par les agents électoraux, les greffiers, etc.

Le principe n° 8 concernant le terrain d'entente et le compromis serait appliqué par la mise en place probable de gouvernements minoritaires, où les partis sont contraints de coopérer et de faire des compromis pour adopter des lois.

La proposition susmentionnée donnerait probablement lieu à cette critique : le vote de certains députés aurait plus de poids que d'autres. Toutefois, il ne faut pas oublier que sous les gouvernements majoritaires actuels, comme le vote est soumis à la discipline de parti, les votes des membres du gouvernement sont **les seuls** qui comptent. Un système tel que celui proposé ci-dessus pourrait augmenter la diversité de la représentation en éliminant la nécessité du vote stratégique.\*

Une telle méthode est-elle susceptible d'être envisagée par le comité de la Chambre des communes? Probablement pas, pour la simple raison qu'elle n'est actuellement suivie dans aucun autre État\*\* et qu'il est risqué de sortir des sentiers battus.

#### Résultats des élections fédérales de 2015

	Nombre de sièges	%	% suffrages / exprimés
Libéraux :	184 /	54,4 %	39,5 %
Conservateurs :	99 /	29,3 %	31,9 %
Nouveau parti démocratique :	44 /	13,0 %	19,7 %
Bloc Québécois :	10 /	3,0 %	4,7 %
Verts :	1 /	0,3 %	3,4 %
	<hr/> 338		

\* Il existe deux types de vote stratégique : voter pour X afin d'éviter l'élection d'Y, et voter pour X parce que l'on pense qu'il a plus de chances de gagner que Z, le candidat que l'on préfère.

\*\* Cette méthode est toutefois également utilisée par le Conseil de l'Union européenne, et plus près de chez nous, par des conseils d'administration.

\*\*\* On pourrait toutefois imaginer un bulletin de vote comportant deux colonnes : une pour les candidats, l'autre pour les partis : cela permettrait à l'électeur de faire la distinction entre un représentant local et un favori du parti.

Présenté par : Gary Tupper